

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190326-D_26_03_2019_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

Délibération n°26-03-2019-012

3.2 Aliénations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 26 mars 2019*

Date de convocation	20 mars 2019
Date d'affichage	20 mars 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	50 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 26 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON, M. André-Pierre GUITTET, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CESSION D'UN TERRAIN
ZA LA MONGE À LA FERTÉ-BERNARD**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise est en contact avec un riverain de la zone d'activités communautaire La Monge à La Ferté-Bernard qui souhaite disposer d'une surface complémentaire dans le cadre de l'exercice de son activité de centre équestre.

EST INFORME que :

- l'opération vise à élargir l'emprise foncière liée à l'apprentissage du cheval (manège, zone de repos pour les chevaux) ;
- la cession porterait sur la parcelle cadastrée ZC 170 p pour une surface d'environ 5 500 m² (sous réserve des opérations de bornage) au prix de 1 € HT le m² ;
- les services de France Domaine, par avis du 11 mars 2019, ont retenu ce prix de vente.

DECIDE compte tenu de l'intérêt de ce projet :

- de valider la cession de ce terrain pour une surface de 5 500 m² (sous réserve des opérations de bornage) au prix de vente de 1 € HT le m² à la SCI Ferme La Fontaine, porteur du projet, ou toute autre société s'y substituant,
- de mandater l'étude de Me Alix-Chapdelaine à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la chargeur de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 mars 2019
Pour extrait conforme
Le 26 mars 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU